



SON SOUTERRAIN D'EXCEPTION

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2026

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 31/07/2026
Document affiché à la Mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 04/08/2026

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Île Gloriette - BP 2411 - 44041 NANTES Cedex 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 Juillet 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BEL KADI Florian, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky, BERGER Sonia (Pouvoir à CASANA Carol)

Secrétaire de séance : BONNET Thierry

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2026JUIL-01	DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS DE LA COMMUNE AU SYCODEM	Adopté à l'unanimité
2026JUIL-02	INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION	Adopté à l'unanimité
2026JUIL-03	APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP GÉO VENDÉE	Adopté à l'unanimité
2026JUIL-04	ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUILLET 2026

N° : 2026-JUIL - 01

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Date de la convocation : 17/07/2026

Objet de la délibération : DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS DE LA COMMUNE AU SYCODEM

Le 23 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BEL KADI Florian, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky, BERGER Sonia (donne pouvoir à CASANA Carol)

Secrétaire de séance : BONNET Thierry

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la nouvelle mandature, le président du Sycodem souhaite renforcer la proximité avec les communes du territoire en mettant en place un réseau d'élus référents communaux dédiés à la gestion des déchets.

Cette organisation a pour objectif de faciliter les échanges entre les communes, les usagers et le Sycodem, tout en assurant une meilleure prise en compte des réalités et des besoins de chaque commune.

Chaque référent sera l'interlocuteur privilégié de sa commune pour les questions relatives à la collecte, à la prévention et à la gestion des déchets.

Son rôle consistera notamment à :

- ☞ Assurer le lien de proximité entre les communes et le Sycodem,
- ☞ Relayer les informations, les attentes et les problématiques rencontrées localement,
- ☞ Accompagner les communes dans la mise en œuvre des actions engagées par le Syndicat,
- ☞ Participer à l'amélioration continue du service rendu aux habitants,
- ☞ Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en matière de réduction et de valorisation des déchets,
- ☞ Favoriser le dialogue et la concertation sur les projets et évolutions du service public des déchets.

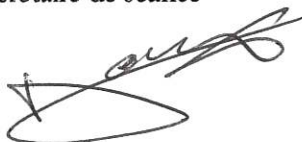
Le Conseil Municipal est donc invité à nommer, au sein de l'assemblée, un référent ainsi qu'un suppléant qui aura en charge cette mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme référents de la commune au sein du Sycodem :
 - o Titulaire : Carol CASANA
 - o Suppléant : Nadine COUÉ
- **AUTORISE** le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Thierry BONNET
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUILLET 2026

N° : 2026-JUIL - 02

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Date de la convocation : 17/07/2026

Objet de la délibération : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le 23 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BEL KADI Florian, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky, BERGER Sonia (donne pouvoir à CASANA Carol)

Secrétaire de séance : BONNET Thierry

Monsieur le Maire informe des dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.

Celui-ci rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciations de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

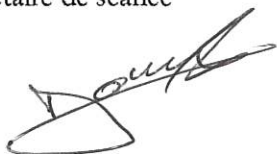
Vu l'article 1406 bis du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation,
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Thierry BONNET
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUILLET 2026

N° : 2026-JUIL - 03

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Date de la convocation : 17/07/2026

Objet de la délibération : APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP Géo VENDÉE

Le 23 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BEL KADI Florian, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky, BERGER Sonia (donne pouvoir à CASANA Carol)

Secrétaire de séance : BONNET Thierry

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral.

La convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant, annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- ✓ **DE DONNER POUVOIR** à Patrick BASTIEN représentant titulaire de la commune de Petosse au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.

Le présent avenant prendra effet après accomplissement de l'ensemble des formalités requises par les textes applicables et la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Thierry BONNET
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUILLET 2026

N° : 2026-JUIL - 04

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Date de la convocation : 17/07/2026

Objet de la délibération : ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

Le 23 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BEL KADI Florian, BONNET Thierry, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky, BERGER Sonia (donne pouvoir à CASANA Carol)

Secrétaire de séance : BONNET Thierry

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

Vu le budget primitif de l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement d'un véhicule utilitaire destiné à l'agent technique pour assurer les déplacements professionnels et le transport du matériel communal ;

Considérant que le véhicule actuel est très vétuste ;

Vu les devis sollicités auprès de plusieurs prestataires,

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'EURL Garage CORNIÈRE pour un montant de 6 990,00 € HT, soit 8 388,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** l'acquisition d'un véhicule d'occasion de type NISSAN Utilitaire, e-NV200, auprès de l'EURL Garage CORNIÈRE pour le montant total de 8 388,00 € TTC.
- ✓ **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 21828 prévu au budget communal de l'exercice,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Thierry BONNET
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

